

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Ludovic LIONS

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 6° /61-07
Séance du 29 juin 2007

**SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
(REPARTITION DE CREDITS)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'attribution de crédits relatifs au soutien à l'Education à l'Environnement à la structure suivante :
 - Observatoire de la Nature de COLMAR : 3125 € en fonctionnement et 230 € en investissement pour l'acquisition d'un vélo destiné uniquement au personnel d'encadrement.
- ❖ autorise les versements à l'association concernée. Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement et 204/2042-738 en investissement.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions